



**CONSEIL GENERAL
CUARNENS**

**Séance du Conseil Général de Cuarnens du 2 octobre 2025
à la Salle de l'Hôtel de France à 20h15**

Présidence : Monsieur Raphaël Goy, Vice-président.

Monsieur le Vice-président donne connaissance de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Admission de nouveaux membres
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 juin 2025
4. **Préavis municipal No 05-2025** Participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en complexe sportif régional quatre-saisons, selon le système de financement régional
5. **Préavis municipal No 06-2025** Arrêté d'imposition pour l'année 2026
6. Communications de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

1. Appel

32 membres sur 76 sont présents, le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer.

2. Admission de nouveaux membres

Madame Line Cuendet et Monsieur Oscar Guex prononcent la formule rituelle et sont admis comme nouveaux membres du Conseil Général de Cuarnens.

3. Adoption du PV

Le PV de la séance du 12 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

4. Préavis municipal No 05-2025

Participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en complexe sportif régional quatre-saisons, selon le système de financement régional

Le rapporteur de la Commission de gestion et des finances, M. Julien Bovet étant excusé, **M. Juan Vazquez** prend la parole et précise que la commission, composée de Madame Anne Bovet et Messieurs Julien Bovet, Yann Delacrétaz, Christophe Chappuis, Peter Weilenmann et Thierry Mattenberger, s'est réunie le mardi 9 septembre 2025 pour étudier le "Préavis 05/2025".

La commission tient à remercier Mme Laetitia Wolf, boursière, M. Jean-Daniel Staub, Syndic, M. René Jomini et M. Adrien Mange, Municipaux pour toutes les informations fournies et les explications données.

La somme de CHF 24'345.00 est demandée, payable en 30 fois CHF 811.50.

La commission, ainsi que la Municipalité, ont été étonnées du manque de générosité de l'ARCAM. Seule 1 entrée par année, sera offerte à la Commune si nous participons au financement.

Mais l'intérêt social et sportif ne peuvent être que positifs pour la région, aux vu du nombre d'activités que permettra ce nouveau complexe.

La commission de gestion unanime propose au Conseil Général :

- D'approuver la participation financière au projet.
- De payer la totalité en une fois.

M. Adrien Mange, Municipal prend la parole et informe qu'à la suite d'une plainte de la Municipalité, un courriel annonçait que l'ARCAM avait décidé d'offrir plusieurs entrées à la Municipalité ainsi que des réductions sur les abonnements et des réductions pour les écoles.

M. le Vice-président annonce avoir discuté avec M. le Syndic par rapport à la proposition de la commission de gestion, de faire un paiement de CHF 24'345.00 en une fois alors que le préavis propose CHF 811.50 par année sur 30 ans.

Il explique que si l'assemblée se positionne sur la proposition de la commission de gestion, le préavis sera amendé avant la votation puisque dans la décision apparaît ce point 2.

M. le Syndic prend la parole et évoque les deux propositions, soit de payer sur 30 ans ou en une fois. Il annonce que le budget 2026 permet de faire le paiement en une fois.

M. le Vice-président ouvre la discussion sur le Préavis.

M. Didier Maillat prend la parole et demande : quels sont les liens avec la patinoire du Sentier ? Y-a-t-il une compétition entre les deux patinoires ? Bénéficie-t-on de rabais à la patinoire du Sentier ?

M. Adrien Mange, Municipal de répondre qu'il n'y a pas d'avantages à la patinoire du Sentier.

M. le Vice-président lit la conclusion du préavis 05-2025.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNENS

vu le préavis 05-2025 ;
ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. De soutenir le projet de rénovation de la patinoire des Eaux-Minérales de Morges en Complexe sportif régional Quatre-saisons pour un montant de CHF 24'345.00 ;
2. De porter au budget la somme de CHF 811.50 par année pour une période de 30 ans, dès 2026 ;
3. D'autoriser la Municipalité d'établir une convention avec la commune de Morges déterminant les modalités de cette participation financière.

M. le Vice-président passe l'amendement au vote. Il est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

M. le Vice-président passe le préavis 05-2025 au vote. Il est accepté à la majorité avec 1 NON et 1 abstention.

5. Préavis municipal No 06-2025

Arrêté d'imposition pour l'année 2026

Le rapporteur de la Commission de gestion et des finances, M. Julien Bovet étant excusé, **M. Juan Vazquez** prend la parole et précise que la commission, composée de Madame Anne Bovet et Messieurs Julien Bovet, Yann Delacrétaz, Christophe Chappuis, Peter Weilenmann et Thierry Mattenberger, s'est réunie le mardi 9 septembre 2025 pour étudier le "Préavis 05/2025".

La commission tient à remercier Mme Laetitia Wolf, boursière, M. Jean-Daniel Staub, Syndic, M. René Jomini et M. Adrien Mange, Municipaux pour toutes les informations fournies et les explications données.

Les finances de la commune sont bonnes et les revenus des impôts devraient être plus ou moins égaux à l'année précédente, malgré une perte, due aux investissements effectués.

La Commune a profité d'une péréquation positive ces dernières années, mais au vu de la nouvelle péréquation mise en place, il est impossible de savoir le résultat final pour Cuarnens.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion demande unanimement au Conseil Général d'approuver l'Arrêté d'imposition pour l'année 2026.

M. le Vice-président lit la conclusion du préavis 06-2025.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNENS

vu le préavis 06-2025 ;
ouï les rapports de la commission de gestion et des finances et de la commission ad hoc ;
considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. D'adopter l'Arrêté d'imposition pour l'année 2026, tel que présenté en annexe.

M. le Vice-président passe le préavis 06-2025 au vote. Il est accepté à l'unanimité.

6. Communications de la Municipalité

M. René Jomini, Municipal prend la parole et parle du PGA et de l'Hôtel de France :

PGA

La Municipalité a reçu les corrections du mandataire faites sur la mise à l'enquête et les oppositions. Une séance est prévue avec le canton d'ici la fin du mois d'octobre. A la suite de cette séance, la Municipalité saura s'il faut repasser par une mise à l'enquête ou aller de l'avant. Plus d'informations suivront lors du Conseil Général du 4 décembre.

Hôtel de France

La Municipalité a rencontré une 1^{ère} société de fonds publics qui pourrait envisager le financement ou trouver une solution. Encore d'autres sociétés sont à rencontrer, donc plus d'informations suivront lors du Conseil Général de 4 décembre.

M. le Syndic prend la parole et annonce le poste de bibliothécaire à repourvoir au 1^{er} janvier 2026 à la suite de la démission, à la fin de l'année, de Mme Anne Bovet, après 11 ans de loyaux services.

Remerciements à Mme Laurence Peytregnet

Chère Laurence,

Il y a 9 ans, nous avons été ensemble candidat et élu à la Municipalité de Cuarnens. Comme déjà ton papa Gaston et mon papa Otto avaient siégé ensemble.

Voilà déjà une année que tu nous as annoncé, à l'approche de la retraite, ta décision de mettre un terme à ton mandat de Municipale. J'avoue qu'au début je n'y croyais qu'à moitié, mais j'ai vite compris que tu avais pris ta décision et qu'il n'était plus utile d'essayer de te faire changer d'avis.

Durant tes 9 ans au sein de la muni et au service de notre village, tu as eu plusieurs dicastères, cimetière, les rives de la Venoge, le social, les écoles, et surtout pendant 9 ans les forêts, elles qui s'étendent jusqu'au Sapelet.

Lors de séance de muni, tu as parfois dû soupirer de tes rencontres et séances avec des directions d'école, régler des soucis d'enseignants, écouter des parents, aller donner un coup de main à la cantine ici à Cuarnens, l'accueil de jour où tu étais également membre du conseil directeur avec la mise en place de l'UAPE avec ces containeurs qui a passé de 12 à 24 enfants en seulement une année.

Je me souviens d'une anecdote que tu nous as racontée avec un de ces petits bonhommes de 1^{ère} ou deuxième année, lorsque tu l'as mis à l'ordre car il venait tout juste d'arracher un de ces potelets aimantés devant l'école et qu'il t'avait dit droit dans les yeux : Madame de quel droit parlez-vous comme ça avec moi...et que tu lui avais expliqué que tu étais la cheffe de l'école...

En tous les cas, personne de nous quatre ne t'enviait dans tes dicastères du social et les écoles.

Mais alors les forêts... là j'ose dire que tu t'épanouissais même que tu as eu des défis de taille à relever, que ce soit d'organiser un cours d'une semaine de bûcheronnage pour les miseurs, qu'est-ce qu'ils pouvaient râler en amont et être reconnaissant après de l'avoir fait. De suivre notre garde Guy Monnier dans les forêts et d'espérer de ne pas perdre la trace, et les journées de martelage en équipe avec ces pauses des neuf heures, apéro, dîner et fin de journée sur le banc du refuge à contempler notre village et le Mont Blanc tout en refaisant le monde.

Et avant ta retraite tu as mené à bien la grosse mission d'engager une nouvelle garde pour le remplacement de Guy Monnier qui prend également sa retraite.

Oui Laurence, tous les deux, nous avons nos cahiers de séance où tout était écrit et noté, nous étions la génération papier (qui va bien avec la forêt) et de passer à l'ordi c'était aussi un défi, mais tu l'as fait avec succès, même si ton fidèle cahier t'a accompagné jusqu'à la fin.

Maintenant c'est la retraite, place à la liberté, et de pouvoir t'offrir un voyage dont tu rêves depuis longtemps.

Chère Laurence, au nom de toute la population de notre commune, je tiens à te remercier chaleureusement pour ton implication, pour ton travail, ton énergie et surtout de ton temps que tu as mis à disposition, semaine après semaine pour le bien de notre village et ses alentours.

Ce fut un immense plaisir de collaborer avec toi. Reçois toute notre reconnaissance, et nos meilleurs vœux pour ta retraite méritée.

7. Divers et propositions individuelles

M. le Vice-président prend la parole et informe que l'année 2026 sera l'année des élections communales. Le 1^{er} tour aura lieu le dimanche 8 mars 2026 et les listes de candidature devront être déposées entre le 5 et le 12 janvier 2026.

Le bureau du Conseil Général et la Municipalité prévoient d'organiser une assemblée de commune dans le courant du mois de décembre indépendamment du Conseil Général du 4 décembre, pour pouvoir présenter l'organisation de cette journée d'élections.

La commune a reçu des flyers « *Et si la commune c'était vous, portez vous candidat aux élections communales* » disponibles en fin d'assemblée ou par la suite, au bureau communal.

Il donne une petite précision : comme il s'agit d'une élection générale, quel que soit le nombre de candidats pour le nombre de postes, l'élection doit se faire de manière générale et non par élection tacite.

M. Fabian Mariller prend la parole et parle de l'église qui s'est habillée d'un superbe éclairage mais qui empêche de voir l'heure. Y-a-t-il un moyen pour que l'heure soit à nouveau visible ?

M. le Syndic explique que cet éclairage a été posé pour un minimum de pollution lumineuse en pensant que seul le cadran de l'horloge serait illuminé.

La Municipalité trouvera une solution pas trop lumineuse afin que l'heure soit à nouveau visible, par exemple des spots dirigés sur le cadran.

M. René Despond prend la parole et demande : où en est le crédit voté pour une étude des routes ?

Mme Sandrine Chaillet, Municipale de répondre que la Municipalité a reçu l'étude. Les rues du village seront d'abord mises à 30 km/h pour ralentir la circulation et par la suite la route cantonale.

M. Fabian Mariller ne comprend pas pourquoi il est plus compliqué de le faire avec la route cantonale alors que la ville de Lausanne a réussi à mettre pratiquement l'entier de la ville (axes principaux) à 30 km/h.

Mme Sandrine Chaillet, Municipale de répondre que les rues qui appartiennent à la commune sont du niveau communal alors que la route cantonale est du niveau cantonal, ce qui veut dire beaucoup plus de démarches à faire et plusieurs aménagements à prévoir, dont les trottoirs qui devront être réaménagés pour les bus. La Municipalité a décidé de le faire en deux étapes.

M. le Syndic donne une précision : il est obligatoire d'avoir une partie de route à 50 km/h et non le tout à 30 km/h. L'idée est de mettre le 30 km/h sur la route de Cossonay, avant la sellerie et de faire un passage piétons pour les écoliers.

Il parle d'une séance concernant le « Futur des écoles vaudoises », un grand bien serait que les enfants parcourent le chemin de l'école à pied afin de se dépenser avant d'arriver en classe car à Payerne, lieu de la présentation, il est annoncé CHF 1000.00 de dégâts par semaine dans les bus scolaires et des surveillants sont engagés, dans les bus, afin de calmer les enfants.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h55

Le Vice-président

La secrétaire

